



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections
Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY
Tél. : 02 37 27 70 54
Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté n° 2024-004 fixant la liste des candidats aux élections municipales partielles intégrales de la commune de Gasville-Oisème

Monsieur Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment l'article R. 28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 62-2023 du 4 septembre 2023 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n° 2023-25 du 30 novembre 2023 fixant les délais et les modalités de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections municipales partielles intégrales et portant convocation des électeurs de la commune de Gasville-Oisème le 11 février 2024 et éventuellement le 18 février 2024 ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées ;

Vu les opérations de détermination de l'ordre des candidats par voie de tirage au sort effectuées le vendredi 26 janvier 2024 ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections municipales partielles intégrales pour le 1^{er} tour de scrutin dans la commune de Gasville-Oisème est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune de Gasville-Oisème devra aménager les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral. Ces emplacements sont attribués aux candidats en fonction du tirage au sort ayant lieu à l'issue du dépôt des candidatures.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de Gasville-Oisème sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Chartres, le 26 janvier 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Yann GÉRARD



Annexe à l'arrêté n° 2024-004 du 26 janvier 2024 :
Élections municipales partielles intégrales de la commune de **GASVILLE-OISÈME**
1^{er} tour du 11 février 2024

LISTES DE CANDIDATS

	PANNEAU N° 1 Ensemble pour bien vivre à Gasville-Oisème	Candidats au conseil communautaire
1	BELHOMME William (tête de liste)	X
2	COREN Patricia	X
3	LE FOLL Daniel	
4	MORVILLIERS Nathalie	
5	SABLIN Arnaud	
6	GANGNOLLE Marie-Noëlle	
7	LEBLANC Régis	
8	RENAULT Françoise	
9	MAURICE Laurent	
10	BERINGER Sylviane	
11	MORIN Jérôme	
12	GINISTY MORIN Claire	
13	LAIGNEAU Daniel	
14	LOISEL Céline	
15	YVON Olivier	

	PANNEAU N° 2 UNE SEULE AMBITION, NOTRE COMMUNE	Candidats au conseil communautaire
1	BAILLEUX Grégoire (tête de liste)	X
2	ROQUILLET Sheila	X
3	BLANGY Thierry	
4	CORNE Marinette	
5	NEVEU Jérôme	
6	CHENEAU Valérie	
7	HUETZ Dominique	
8	GUYON Christine	
9	SOLET Daniel	
10	LECOMTE Corinne	
11	DECOSSE Alban	
12	ARTH Nicole	
13	POIROT Bertrand	
14	LAMIRAL Astrid	
15	GATELLIER Jean-Pierre	
16	CHAUVEAU Colette	
17	HERCHE Éric	